Montréal-Nord

Montréal

AVIS DE PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA16-10-0004

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement RGCA16-10-0004 autorisant un emprunt de 2 500 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 9 février 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate

>6628868